

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/5/ 51 DOSSIER N°5248	COMMISSION N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
--	----------------------------------	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : CONVENTION 2022 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA
CREUSE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV PAT.
NATUREL

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/5/51 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide de fixer à 100 000 € le montant maximum susceptible d'être alloué à la Chambre d'Agriculture de la Creuse au titre de l'année 2022 ;

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention établie en conséquence, annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 939.28 – Article 6573815.

Mme Catherine GRAVERON (ayant donné pouvoir à M. Franck FOULON), en tant que comptable à la Chambre d'Agriculture de la Creuse n'a pas pris part au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET